

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Deschamps R4v Alph
Sourdes-Muettes 114
Rue St Denis

Vol. XVI, No. VII

Montréal, Juillet 1910.

50 cts p...

LA CONVENTION

C'est le 22 août prochain qu'aura lieu, à Montréal, la huitième convention biennale, régulière, de l'Alliance Nationale.

Pour la huitième fois déjà, notre Conseil Général va se réunir pour examiner l'état des affaires de l'Association, pour apprécier les succès qu'elle a obtenus et pour étudier les modifications à apporter dans son fonctionnement, afin de conserver l'allure superbe qu'elle a prise sur toute la route du progrès.

Certes, ce n'est pas une mission quelconque que celle-là, c'est, au contraire une tâche délicate et qui demande à être exécutée avec tout le tact, toute l'habileté, toute l'expérience que doivent apporter des assemblées délibérantes responsables de la haute direction d'une institution dont l'existence est non seulement une gloire pour notre pays, mais encore un bienfait pour des milliers de femmes, d'enfants et de malades.

Aussi, les cercles ont-ils le devoir de choisir avec un soin particulier le délégué qui les représentera à la session du Conseil Général et qui ratifiera par son vote les mesures qu'il croit être bonnes ou rejettera celles qu'il juge être inutiles ou préjudiciables.

Le délégué qui se présente à la convention de l'Association doit donc être un homme pondéré, ayant quelque expérience du rôle joué par la mutualité; il doit être exempt de préjugés et avoir l'esprit ouvert aux arguments qui lui seront soumis pour ou contre tel projet.

La majeure partie des projets d'amendements, est-à-dire ceux qui seront proposés par le Bureau Exécutif ayant paru dans le numéro de juin de la revue, il est à souhaiter que tous les délégués en ont déjà pris connaissance, qu'ils les ont étudiés de concert avec leurs cercles et qu'il en sera de même des projets qui pourront paraître dans le présent numéro.

C'est en procédant avec toute la réflexion voulue que l'Alliance Nationale a grandi et prospéré dans le passé, c'est en maintenant cette excellente ligne de conduite qu'elle conservera son rang supérieur.

Ainsi qu'on le sait, sans doute, la session durera quelques jours, suivant la coutume et les réunions se tiendront dans la belle salle Nazareth, de Mance, près Sainte-Catherine.

Comme par les années passées, la prochaine session sera précédée d'une procession et d'une grande démonstration religieuse dont l'éclat devra laisser la meilleure impression parmi les nombreux assistants.

Aussi, les Cercles de Montréal et de la banlieue, seraient-ils très avisés s'ils commençaient dès retard à s'organiser pour figurer dans cette démonstration.

Il importe que tous les cercles de la métropole soient présents, et qu'ils aient un effectif aussi considérable que possible; non seulement pour l'honneur de l'Alliance Nationale, mais surtout parce qu'en ce jour ils participeront à une fête qui sera à la fois, religieuse, patriotique et utilitaire.

UN CONGRES DE LA TEMPERANCE A QUEBEC

C'est du 31 août au 4 septembre prochains, qu'aura lieu, à Québec, le premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, et l'on s'attend à ce qu'un succès sans précédent, couronne cette réunion remarquable.

L'œuvre poursuivie par la société de tempérance a été qualifiée, à bon droit, de nationale, puisqu'elle a pour but de diminuer les maux désastreux que cause l'intempérance parmi nous; puisqu'elle a pour but de conserver au pays cette quantité énorme de bras et d'intelligences ruinés, chaque année, par cet ennemi perfide qui se nomme l'alcool.

Pour ce congrès important, cinq commissions ont à l'étude un programme admirablement défini et qui solutionne le problème de la lutte anti-alcoolique sous toutes ses formes. Ces commissions se divisent comme suit 1^o l'enseignement anti-alcoolique: à l'école, post-scolaire, dans la famille et dans la paroisse; 2^o l'alcool et la législation, se subdivisant en étude des lois et règlements, la prohibition, l'octroi des licences, la suppression des fraudes; 3^o l'alcool et la science médicale; 4^o l'alcool et la morale; 5^o l'alcoolisme et ses conséquences économiques.

Ce congrès se tiendra sous le patronage des plus hauts dignitaires de la province, notamment: S. G. Mgr L. N. Bégin, archevêque de Québec, protecteur de l'oeuvre; Sir Alp. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, président d'honneur; Sir Louis Jetté, président de la Cour d'Appel de la province; Sir Lomer Gouin, premier-ministre provincial; Son Honneur, N. Drouin, maire de Québec; M. l'abbé A. Gosselin, recteur de l'Université Laval de Québec.

Les associations de secours mutuels sont fortement intéressées au progrès de cette lutte contre le fléau de l'alcoolisme lequel contribue, pour une large part, à augmenter le taux de la mortalité. Aussi, appellent-elles de tous leurs voeux, la réussite de ce congrès dont l'action bienfaisante pourra avoir une influence si salutaire sur notre population.

Nos confrères du diocèse de Québec, — nous comprenons que le congrès sera plutôt diocésain — ne sauraient rester étrangers à cet excellent mouvement, et nous les invitons instamment à lui donner leur coopération effective, sous la direction de leurs officiers ou de comités particuliers nommés pour cette fin, et de concert avec les autorités locales et les organisateurs du congrès.

ENCYCLOPEDIE

Les premières armes à feu parurent dans les armées sous Philippe de Valois, en 1330. Elles se multiplièrent avec une étonnante rapidité. A tel point qu'un siècle après on employait généralement trois ou quatre cents canons dans les sièges et quatre mille couleuvrines dans les batailles.

ALLIANCE NATIONALE

Conseil Général

SESSION 1910

Autres projets d'amendements aux Statuts qui seront soumis à la prochaine session du Conseil Général par le Bureau Exécutif et par les Cercles

ART. 30.—En ajoutant, à la fin de cet article: "Cette demande donne lieu au paiement d'un honoraire de 50c par le membre."

ART. 31.—En intercalant après les mots "55% par an" ceux-ci: "Cet arriéré de contribution et intérêt doit être acquitté dans le mois qui suit celui pendant lequel la décision du Président Général lui a été communiquée par le Secrétaire Général, à son adresse connue. Au cas où le versement de cette somme en une seule fois serait de nature à l'obérer, le membre peut, sur demande par écrit, et en fournissant une preuve satisfaisante de ce fait, obtenir le fractionnement de cette somme et des intérêts à accroître, en versements mensuels dont le chiffre et la première échéance sont déterminés par le Président Général. Ces versements mensuels doivent être effectués aux mêmes temps et conditions que ses contributions et autres versements mensuels et sujet aux prescriptions des articles 190, 196 et 310."

Art. 271.—1.—En retranchant dans la 1ère ligne, les mots "en règle".

2.—En retranchant les mots "sur remise de son certificat de participation et sur radiation de son inscription" et en intercalant après les mots "sans intérêt" ceux-ci: "Pour obtenir ce certificat de participation acquise, le membre doit (a) en faire la demande aux termes de la formule prescrite par le Bureau Exécutif dans le cours des deux années commençant le premier jour du mois pour lequel il n'a pas acquitté ses versements, indiquant, entre autres choses, quels sont les bénéficiaires de son nouveau certificat; (b) remettre son certificat de participation."

ART. 283A.—1.—En intercalant après le mot "précédent", dans la 2ème ligne les mots "ou pour obtenir un certificat de participation acquis."

2.—En ajoutant après le 3ème paragraphe le paragraphe suivant: "4.—Remettre son certificat de participation acquise, s'il demande la rétrocession d'un certificat de participation abandonné."

ART. 348A.—En retranchant les mots "contre un cercle".

ART. 369.—En retranchant les mots "un amendement" après le mot "présenté", dans la 2ème ligne et en leur substituant "un projet d'amendement à la charte."

ART. 303B.—En intercalant cet article après l'article 303A.: "Dans le cas de paiement de bénéfices à être effectués en vertu des statuts, à un membre personnellement ou à ses bénéficiaires dûment qualifiés à les recevoir, la société ou

"le cercle sont autorisés à déduire du chiffre de ces bénéficiaires et à retenir le plein montant de toute créance qu'ils peuvent avoir contre le dit membre pour quelque cause que ce soit, et cela nonobstant toute disposition à ce contraire."

PROJET DE CERCLES

Cercle Beauharnois, No 3

Il est proposé que les statuts soient amendés comme suit:

ART. 270.—En intercalant le paragraphe suivant entre les paragraphes 2 et 3, ce dernier devenant alors paragraphe 4.

"3.—Au membre personnellement le privilège d'emprunter de la Société une somme représentant cinquante pour cent du chiffre total de son ou de ses certificats de participation, aux conditions suivantes: (a) être âgé d'au moins 60 ans; (b) que les dits certificats aient été continuellement en vigueur depuis dix ans au moins; (c) ne pas avoir reçu de bénéfices de la caisse de dotation; (d) remettre les dits certificats à la Société, en garantie, et renoncer au droit conféré aux membres par l'article 277 des statuts aussi longtemps que le remboursement du dit prêt n'aura pas été effectué; (e) payer à la Société, d'avance, un intérêt semi-annuel au taux de 6% l'an.

"Le remboursement de cet emprunt se fera par le moyen des premiers bénéficiaires qui deviendront dus à ce membre ou à ses bénéficiaires par la Caisse de dotation, soit pour invalidité absolue, soit pour pension du vieil âge, soit par suite du décès du dit membre jusqu'à parfait paiement; cependant ce dernier aura l'option de rembourser le dit emprunt en tout ou en partie auparavant, s'il le désire par montants minimums de cent dollars.

"Dans le cas où un membre ayant contracté un tel emprunt cesse d'être de la Société, ce membre devra, dans un délai d'un mois, rembourser à la Société le montant encore dû sur le dit emprunt, déduction faite, s'il y a lieu, de la valeur actuelle du certificat de participation acquis auquel ce membre aura droit, calculée à 6% d'intérêt, d'après les tables de probabilité de vie qui seront alors en usage;"

2.—En remplaçant les deux dernières lignes du paragraphe 3 actuel, par ce qui suit: "déduction faite, s'il y a lieu, des sommes payées ou prêtées en vertu des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article."

ART. 277.—En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article:

"Cependant un membre qui a contracté de la Société un emprunt conformément au paragraphe 3 de l'article 270, ne peut faire de nouvelle nomination de bénéficiaire aussi longtemps que le dit emprunt n'a pas été complètement remboursé."

ART. 303.—En intercalant ce qui suit après le mot "négociables" (5e ligne): "excepté dans le cas d'un emprunt contracté par le membre, en vertu du paragraphe 3, de l'article 270."

Cercle Sacré-Coeur, No 6

ART. 37.—En remplaçant les mots "deux ans" par "trois ans" et les mots "quatre ans" par "six ans".

ART. 44.—En remplaçant cet article par le suivant: "A l'ouverture de la session, le Président Général, le Premier Vice Président Général et le

Secrétaire Général constituent un comité, lequel désigne les Président et membres de chaque comité à l'exception du Comité des Finances. Les pouvoirs des Comité des Lettres de Créance, de Législation, de Requêtes et Appels, d'Initiative et des Affaires Diverses expirent, à la clôture de la session, à moins d'autorisation spéciale donnée à cet effet et pour un objet déterminé.

En ajoutant après l'article 44, l'article suivant: "Art. 44A.—Le Comité des Finances est nommé par le Conseil Général après l'élection des officiers généraux. L'élection des membres de ce comité a lieu simultanément dans un tour de scrutin, chaque membre ayant droit de voter pour trois candidats seulement. Les cinq candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont déclarés élus. Mais en cas de partage égal des voix, le Président de l'élection aura voix prépondérante pour déterminer le choix. Le terme d'office de ce comité expire à la clôture de la session régulière suivante, à laquelle ces membres assistent avec voix consultatives. Ce comité nomme son Président. Il peut siéger pendant et hors des sessions du Conseil Général périodiquement aux dates, heures et endroits préalablement fixés ou sur convocation du Président ou de trois de ces membres. Il fait les nominations en cas de vacance parmi ces membres. Son quorum est de trois membres."

Art. 49.—En intercalant après le mot "charge" dans la première ligne, les mots suivants "de la supervision de l'administration générale des affaires de la société,"

Art. 57.—En ajoutant après le mot "officiers" les mots "et les membres du Comité des Finances."

Art. 94.—En intercalant dans le dernier paragraphe après les mots "les officiers" ceux-ci "et les membres du Comité des Finances."

Art. 101.—En remplaçant les mots "deux mille" par les mots "quatre mille."

Art. 214.—1.—En intercalant ce qui suit après les mots "s'il y a lieu" (6e ligne du parag.): "(b) les contributions de la caisse locale des malades pour être déposées au crédit du cercle, au Conseil Général, à la Caisse d'Épargne des Cercles."

2.—En changeant la lettre "b" de la 6e ligne du parag. 1 par le chiffre "2".

3.—En changeant le chiffre "2" à la ligne 10e du parag. 1 par le chiffre "3".

4.—En changeant le chiffre "3" à la ligne 13e du parag. 1 par le chiffre "4".

ART. 225.—En remplaçant tous les mots après "habiles à voter" (6e ligne) par ce qui suit: "Toutefois les cercles doivent verser chaque mois à la Caisse d'Épargne des cercles, pour dépôt, les contributions de la caisse locale des malades reçues dans le cours du mois précédent, en même temps et de la même manière que leurs rapports et remises mensuels."

Art. 264.—En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article: "Les mandats de paiement émis pour le bénéfice de maladie par un cercle ayant une caisse locale des malades sont transmis sans délai au Trésorier général qui en effectue le paiement au moyen des fonds de la caisse des malades de ce cercle déposés à la Caisse d'Épargne des Cercles; le Trésorier général transmet au Trésorier du cercle les chèques ou mandats de poste destinés à cette fin; les frais d'émission ou de transmission de ces chèques ou mandats sont à la charge du cercle qui a émis le mandat autorisant ce paiement."

L'EXAMEN MEDICAL ET L'ASSURANCE VIE

(Suite et fin)

Certificat du Médecin

L'on demande au médecin depuis combien de temps il connaît celui qu'il examine. Il n'y a pas de doute que le médecin qui connaît son sujet depuis longtemps est bien en état de juger de sa valeur morale, physique et intellectuelle et d'appuyer ses antécédents, son genre de vie, ses habitudes et sa sobriété.

La mensuration de la taille, de l'abdomen de la poitrine doivent être données avec exactitude de l'exactitude que possible, afin que le médecin puisse se rendre compte si les chiffres donnés sont conformes aux tables des actuaires.

En observant le pouls, il ne faut pas perdre vue sa régularité ou son intermittence, sa fréquence ou son impulsion. Le nombre de pulsations doit être compté pendant une minute entière. Il faut au moins ce temps pour bien déterminer la fréquence et les irrégularités du pouls et du coeur. Une pulsation par minute de 90 et au-dessus demande une observation particulière. Une tension artérielle élevée, surtout chez les jeunes gens, est de nature à faire soupçonner que les sujets sont cardiaques. Chez les sujets âgés, elle indique presque toujours une affection de rein. Dans la dépression artérielle, les sujets présentent un coeur dilaté, un système nerveux délabré et souvent de la débilité générale à court échéance. Les alcooliques en sont presque toujours affectés.

La respiration doit être régulière. Si elle est trop prolongée vous en trouverez généralement la cause en examinant bien le poumon. Si elle est irrégulière, le sujet doit être affecté de diverses affections.

L'apparence générale permet au médecin expérimenté de juger rapidement de la valeur d'un candidat. Un sujet voûté, une figure pâle ou éperdue, des yeux hagards, ne disent rien de bon. L'oeil scrutateur découvre vite le tuberculeux, le névrosé, l'alcoolique, l'apoplectique.

Nous passons maintenant aux sens et j'attire plus particulièrement l'attention sur l'ouïe et la vue.

Les sujets complètement privés de l'ouïe et de la vue sont rejetés en vertu de nos règlements. Une surdité partielle doit être bien décrite afin que le médecin reviseur puisse exercer sa discrétion sur l'opportunité de charger un supplément. Déterminer jusqu'à quel point le sujet peut entendre une conversation ordinaire; depuis quand la surdité partielle existe, quelle en est la cause, s'il y a présentement ou s'il y a eu de l'écoulement purulent.

La vue doit intéresser davantage le médecin examinateur, car la responsabilité de la société est très grande lorsque l'assuré en devient complètement privé. Examinez bien les différentes parties de l'oeil et assurez-vous qu'il n'existe aucun défaut grave de vision.

L'on procède ensuite à l'examen interne du sujet. L'auscultation et la percussion du dos et de la poitrine doivent toujours se faire à nu. Il est possible même à l'oreille la mieux exercée de pouvoir observer et de caractériser les rythmes des bruits du coeur et des poumons, si le thorax est comprimé et que la respiration est gênée par les vêtements. Le médecin doit avoir une

ensemble de la formation de l'oeil exercé et perspicace. Il faut qu'il examine soigneusement le sujet au moite et mince, et que les pupilles élevées en couvrent les bords. C'est un signe de santé. Si cet examen ne révèle rien de particulier, une longue inspiration, si elle est suivie d'un tel cas, indiquera la présence de râles. Si vous allez plus loin, vous trouverez tout ce que vous voulez.

En est de même pour l'examen de cet organe lorsque le sujet est en position. Si les bruits du coeur sont normaux, rendez-vous compte de la fréquence de l'oreille ne vous rend pas compte du sujet, qu'il monte l'escalier, vous trouverez quelque chose d'intéressant. Si ce n'est que fonction normale, l'exercice violent, malade organique. Si malgré tout il y a quelque chose de différent vous décidez de l'observer.

On exige ensuite votre opinion sur l'état de l'estomac, des intestins, du cerveau, etc. et sur les observations et sur les données de votre opinion. Les maladies ou accidents de la vie du candidat souffrent de l'opinion que vous jugerez si elle est juste ou non. L'occurrence de la santé. L'occurrence de la santé sont-elles de la même nature?

Après vous, croyez-vous que les questions posées sont de nature à dévaloriser le candidat mourrait subitement si vous n'indiquiez s'il a des maladies qui permettraient de lui donner la dernière question l'on se demande sur la longévité qu'il aura.

Je crains que l'on ne soit trop sévère dans l'examen médical. Un grand nombre de malades sont rejetés par les affections des reins, de la mort de ces brightismes, après quelques mois de traitement particulier, nous sommes microscopique et nous exigeons que l'on donne une densité et que l'on ne constate la présence de dépôts anormaux. Un examen considérable d'autant plus nécessaire lorsqu'on a des maladies très sérieuses.

ois combien
ne. Il n'y a p
it son sujet
juger de sa v
uelle et d'app
vie, ses habit
de l'abdomen
ées avec autr

le médecin
les chiffres de
actuels.

pas perdre
tence, sa faibl
de pulsation
minute entièr
n déterminer
irrégularité
de 90 et au-d
lière. Une t
z les jeunes
pçonner que
ez les sujets
urs une affect
érielle, les suj
système nerve
générale à cou
ont presque t

rière. Si elle
z généralement
on. Si elle est
té de nervosit
au médecin p
t de la valeur
figure pâle ou
lisent rien de
le tuberculeu
que.

x sens et j'at
a sur l'ouïe et

és de l'ouïe
nos règlements
écrite afin qu
r sa discrétion
plément. Des
sujet peut ent
depuis quand
en est la caus
eu de l'écoule

men interne de
sion du dos et
ire à nu. Il est
mieux exercé
riser les ryth
mons, si le th
ation est gêné
doit avoir une

ensemble de la formation de la cage thoraxique. L'oeil exercé et perspicace se prononcera vite si le sujet qu'il examine se présente à lui avec une peau moite et mince, un thorax déprimé, des veines élevées un cou long et des omoplates proéminentes. C'est un sujet mûr pour la tuberculose. Si cet examen ne suffit pas, demandez-lui de faire une longue inspiration, si elle a provoqué la toux, faites-lui tousser. L'auscultation vous révélera la présence de râles anormaux. Si vous voulez aller plus loin, servez-vous du thermomètre, vous y trouverez toujours une température élevée.

Il en est de même pour l'examen du coeur. Examinez cet organe lorsque le sujet est assis et debout. Si les bruits du coeur sont irréguliers et intermittents, rendez-vous compte de la cause. Si le coeur oreillé ne vous rend pas justice, faites marcher le sujet, qu'il monte et descende rapidement les escaliers, vous trouverez peut-être alors quelque chose d'intéressant. Si cette irrégularité du rythme n'est que fonctionnelle, elle disparaîtra malade l'exercice violent, mais elle persistera si elle est organique. Si malgré cela vous avez des doutes, différez votre décision et mettez votre sujet sous observation.

On exige ensuite votre appréciation sur l'état du système nerveux, de l'estomac, des intestins, du foie, des reins, du cerveau, etc., puis vous basant sur vos observations et sur les déclarations du sujet, vous donnez votre opinion sur les prédispositions héréditaires ou acquises que peut encourir le sujet à certaines maladies, telles que la folie, le cancer, la goutte, le rhumatisme, la syphilis, les affections du coeur et des poumons. Vous donnez votre opinion sur sa sobriété et sur la valeur future de ses actes, vous jugerez si elles rendront le candidat apte ou auront pour effet d'abrèger sa vie ou de compromettre sa santé. L'occupation particulière et l'habitation sont-elles de nature à influencer la santé.

Après vous, croyez-vous que l'on a répondu à toutes les questions posées ou aurait-on caché quelque chose de défavorable. Pour le cas où le candidat mourrait subitement ou décéderait éloigné de chez lui, indiquez s'il y a quelques signes particuliers qui permettraient son identification et comment on pourrait résoudre la dernière question l'on demande de vous proposer sur la longévité qu'il peut atteindre.

L'examen se termine par l'analyse de l'urine. L'examen doit invariablement se faire dans tous les cas. Je crains que l'on néglige souvent cette analyse de l'examen médical, surtout en présence d'un grand nombre de maladies et de décès causés par les affections des reins. Comment expliquer la mort de ces brightiques et de ces diabétiques après quelques mois de sociétariat? A moins d'examens particuliers, nous ne demandons pas d'examens microscopiques ou très détaillés, mais nous exigeons que l'on donne la couleur, la réaction, la densité et que l'on nous fasse connaître si on a constaté la présence de l'albumine, du sucre ou de dépôts anormaux. Ceci n'exige pas un examen considérable d'autant plus qu'il est absolument nécessaire lorsqu'on veut découvrir l'existence de maladies très sérieuses.

L'ALLIANCE NATIONALE

Voyez à ce que cet examen se fasse aussitôt après, ou, du moins, peu de temps après l'émission. Méfiez-vous d'une densité au-dessous de 1013 et au-dessus de 1030. Les épreuves à faire pour déterminer la présence du sucre, de l'albumine, etc., sont assez connues pour m'exempter d'en faire mention. Nous recommandons encore une fois de ne pas omettre cette analyse.

Les deux dernières questions du certificat médical résument toutes les questions et les réponses de l'examen médical. Le médecin vient de recevoir les déclarations personnelles du candidat, on lui a donné les renseignements nécessaires se rapportant à l'histoire de la famille, il a fait un examen attentif et minutieux des organes, en un mot il a scruté, s'est rendu compte des moindres détails qui peuvent donner une valeur au présent risque, il lui reste maintenant à déclarer s'il trouve le sujet en parfaite santé sous tous rapports et s'il le considère comme un risque de première classe. De sa déclaration dépendra l'acceptation ou le refus. Le médecin reviseur se basera, en grande partie, sur ces réponses pour rendre sa décision. Si toutefois, le médecin examinateur a quelques hésitations, c'est le moment de le dire. Si par intérêt personnel ou pour un autre motif il croit que sa réponse lui soit préjudiciable, il est un moyen bien simple de sortir de la situation, pour quoi ne pas écrire alors au médecin reviseur et lui faire part de ses observations. Je le répète, que le médecin examinateur soit sans crainte. Tout renseignement fait sous le sceau du secret restera secret. En agir autrement, serait encourir le mépris de ceux qui se confient à notre sincérité. Il faut de toute nécessité que le médecin reviseur ou le médecin-examinateur soient solidaires de leurs actes, d'abord par esprit de conservation et, ensuite, afin d'assurer le succès et la stabilité de l'institution qu'ils représentent.

Dr THEO. CYPIHOT, M. C.

ENCYCLOPEDIE

Une intéressante initiative dans la lutte contre la tuberculose, consiste dans les "écoles en forêt", dont le nombre se multiplie chaque jour en Allemagne. Les gamins et les fillettes débiles sont amenés chaque matin en tramway à l'école de plein air, sorte de campement forestier isolé des agglomérations, et étudient sous bois. La journée totale, transport et nourriture de l'enfant compris, ne coûte que 5 cents à l'administration.

La lutte, ce sport si en honneur de nos jours, était aussi très prisée des gens du peuple au moyen âge. Les chevaliers eux-mêmes, comme le roi, ne la dédaignaient pas non plus, et les luttteurs les plus réputés étaient les Celtes, c'est-à-dire les Bretons, en France, et les gens de Cornouailles, en Angleterre.

Le soin et l'amour des livres sont l'indice d'une bonne éducation et d'un esprit cultivé. Aussi je ne saurais trop vous recommander d'user de sollicitude envers ces "fidèles amis". La première précaution à prendre est de les faire relier. Mais évitez de les faire relier en veau ou en cuir de Russie qui s'usent rapidement. Choisissez de préférence le maroquin, la peau de porc ou de truie qui sont inusables.

Louis XIV exerça d'abord sur lui-même cette discipline dont il a laissé l'empreinte sur tout un siècle. Le plus clair de l'éducation que reçut, dans sa jeunesse, ce royal enfant, fut un nombre incalculable de fessées. Jamais garçon ne fut fouetté plus hardiment que le fils de la belle Anne d'Autriche. Mais, s'étant aperçu que le système laissait des lacunes, le jeune roi réfléchit et s'appliqua à y porter remède. Il dompta sa paresse, il vainquit sa timidité, il voulut être un grand roi; il fut le Roi-Soleil.

Une particularité originale de la Chambre des lords, c'est qu'on peut en faire partie à tout âge, la pairie étant héréditaire. Lord Romilly, qui a huit ans, figure sur les listes aux côtés de lord Gwydyr, presque centenaire. Mais en fait, les enfants ne siègent pas dans cette haute Chambre politique. En Angleterre, les hommes qui se sont signalés par leurs mérites, peuvent recevoir aussi la pairie du roi, ce qui porte à deux modes le recrutement de cette séculaire institution.

Il y aura bientôt quinze ans que la photographie a été appliquée pour la première fois à l'exploration du fond de la mer. L'idée en revient à M. L. Boutan, qui l'utilisa pour ses travaux océanographiques. Des clichés d'une remarquable netteté furent pris à des profondeurs approchant 50 mètres, à l'aide de la lumière artificielle. Cette application de la photographie, point encore vulgarisée, est appelée à rendre les plus grands services à la suite d'un sinistre.

Une poule vraiment très... serviable est celle d'un paysan de Beighton, village d'Angleterre. Elle pond en effet la plupart de ses oeufs, soit sur la table de la cuisine, ce qui est fort commode pour la ménagère, soit dans un des lits de la maison — et jamais elle ne pond dehors. Quand la porte se trouve fermée, elle passe et repasse devant le seuil jusqu'à ce qu'on lui ouvre.

En bon français "aucun" est négatif, et "quelque" est positif. Alors le "any" anglais doit être traduit réellement par "tout".

On vient de découvrir en Egypte des harpes vieilles d'au moins 3,000 ans, dont les cordes sont restées intactes.

Les îles de la Manche sont le plus vieil apannage de la Couronne anglaise. Elles lui appartiennent depuis 1066.

Une automobile blindée vient d'être manufacturée en Autriche pour le czar, au prix de \$25,000.

Le drapeau avec chrysanthème des Japonais est le plus ancien drapeau connu du monde entier.

Dans un boisseau de blé il y a environ 550,000 grains.

LE COUT DE LA VIE

Le pouvoir d'achat

Depuis le paradis terrestre, où tous les objets de consommation, — sauf une certaine quantité de pommes — étaient vraiment pour rien, les hommes déplorent que le prix de la vie augmente. Nous avons entendu ces doléances quand nous étions nous-mêmes de petits enfants; étudiants, nous les avons lues dans les annalistes des temps passés; nos contemporains nous en accablent encore aujourd'hui.

Pour ceux-ci du moins, nous constatons que les raisons de se plaindre ne sont pas imaginaires. La fonction de "consommateur" devient de plus en plus ingrate, surtout en ce commencement de siècle. Dépenses militaires, travaux publics, lois dites sociales, — tout aboutit finalement à étriller le consommateur. Une autre époque d'étrilleuses s'exerce, il est vrai, sur le dos des "possesseurs", râcle sur la richesse acquise ou sur le revenu du travail; mais comme les possesseurs sont en même temps consommateurs, ils sont étrillés deux fois, — voilà tout. Enfin, plus récemment, le consommateur a senti la cuisson d'une troisième étrille, l'étrille syndicale. Par la force de l'association, les producteurs ont tout naturellement cherché à accroître leurs bénéfices. Le consommateur a payé ce progrès, comme de juste.

Il paye toujours, mais il gémit, et tire la langue... S'il est riche, ou si seulement il peut équilibrer son budget par un léger surcroît de travail, nous ne le plaindrons qu'à demi. Mais s'il n'est pas riche, et son revenu ne dépend pas de son effort? S'il est fonctionnaire? S'il est petit propriétaire rural, extrayant déjà de son lopin de terre tout ce qu'il peut rendre? S'il reçoit un salaire fixe?... Et ces trois dernières catégories contiennent la majorité des citoyens, une majorité démesurée! Leurs intérêts sont donc, de beaucoup, ceux qui devraient primer dans un pays régi par la loi du nombre. Ils sont tout-le-monde, et les voilà traités comme s'ils n'étaient personne... Quelle étrange anomalie!

* * *

Cette anomalie a frappé les écrivains d'une jeune revue qui s'appelle: la "Revue de solidarité sociale". Et tout de suite ils ont proposé le remède: que les consommateurs se coalisent en une vaste ligue, — tellement vaste que je ne vois pas bien ce qui pourrait en exclure un citoyen quelconque. Si c'est le chiffre des adhérents qui fait la force d'un syndicat, quel syndicat pourrait résister à celui-ci? Et comme il est facile à constituer: par quartier dans les villes, par commune dans les cantons; puis les syndicats de quartier se soudant les uns aux autres, les syndicats communaux centralisés au canton, à l'arrondissement. Les divisions administratives de la France permettent de réaliser en quelques jours l'idée des novateurs. La matière syndicale est, ici, innombrable: et l'évidente communauté des intérêts rendrait, semble-t-il, l'union bien facile...

Seulement, dira-t-on, il ne suffit pas d'être nombreux, il faut être armé. Une petite troupe de soldats bien équipés dispersée aisément un foule sans armes. Contre l'Etat qui surcharge les contributions indirectes, contre les syndicats libres de te priver de lumière, de transport ou du pain, quelle arme as-tu pour te défendre, misérable insecte, poussière sociale qui t'appelles consommateur?

Les novateurs répondent: La plus redoutable de toutes les armes, celles contre laquelle les armes syndicales ordinaires sont comme des sabres de bois devant de l'artillerie: le "pouvoir d'achat".

A ce pouvoir-là, rien ne résiste, dès qu'il sait seulement s'organiser et s'exercer. Et qu'il soit effectivement susceptible d'organisation et d'exercice, ce n'est plus désormais une question. L'épreuve, et la preuve, en sont faites. Premièrement par l'influence de certaines grandes associations de consommateurs sur les groupes de commerçants et d'industriels, et sur l'Etat lui-même. Ne citons qu'une de ces associations de consommateurs, parce que celle-là n'a jamais fait que du bien (nul ne me contredira) et qu'elle en a fait beaucoup: le Touring-Club. La condition du voyageur français fut entièrement modifiée par le Touring-Club, depuis le modeste cycliste autorisé à mettre sa machine aux bagages, sans l'emballer, et aux risques de la Compagnie, — jusqu'au riche automobiliste, soustrait aux vexations de la douane européenne par le jeu des "triptyques".

Mais de récents exemples sont plus frappants encore, parce qu'ils illustrent l'histoire sociale d'hier. Vous connaissez la lutte homérique soutenue en ce moment même par les consommateurs américains contre les accapareurs de viande: ils se sont subitement déclarés végétariens; on ne vend plus ni mouton ni boeuf; les industriels qui provoquaient la hausse artificielle sont aculés à la faillite....

Autre exemple mémorable: la "grève de la bière" en Allemagne... M. Bouglé nous conte comment elle mit récemment aux prises, outre-Vosges, les grands brasseurs et les ouvriers. Les brasseurs entendaient profiter d'une taxe nouvelle pour majorer leur prix, non seulement du montant de la taxe, mais d'un bénéfice supplémentaire à leur profit. Les buveurs irrités décidèrent le plus héroïque des sacrifices: le sacrifice de leur cruche familiale. Quand on a vu ce que la bière représente de joie dans l'ordinaire de la vie germanique, on mesure ce qu'il dut leur en coûter! Mais cet héroïsme eut sa récompense. "Dans les cantines de l'usine Krupp, on vit, en un jour, la consommation de la bière descendre de mille bouteilles à quarante-quatre." Les brasseurs, épouvantés, cédèrent.

Notre pays fournit de ce réveil d'énergie chez le consommateur, des exemples d'hier, non moins encourageants. L'humble coalition des ménagères, à Besançon, contraignit les laitiers à rabaisser à vingt centimes le prix du litre de lait, qu'ils avaient indûment tenté d'élever à vingt-cinq.... Juvisy célèbre encore la victoire des consommateurs de gaz sur une compagnie trop avide. On avait épuisé avec elle tous les moyens conciliatoires pour obtenir une réduction de tarif. Elle s'obstinait. Tous les habitants de Juvisy fermèrent un soir, les robinets de tous les compteurs, après s'être juré de ne les rouvrir que si le tarif était abaissé... Ah! cela ne tarda guère....

* * *

Ainsi le pouvoir d'achat est une arme contre laquelle nulle résistance ne vaut. Il dépend strictement des consommateurs que le prix de ce qu'ils achètent soit établi, non par le bon vouloir des fournisseurs qui, plus intelligents, se sont affranchis en se syndiquant des périls de la concurrence, mais par un débat loyal entre le vendeur et l'acheteur, aboutissant à une "charte de consommation" bilatéralement respectée. Cette charte codifiera l'état de paix entre les deux partis: la grève de l'acheteur, comme celle du producteur, étant le moyen exceptionnel, le moyen de guerre.

Qui ne voit, d'ailleurs, la possibilité d'utiliser l'union des consommateurs pour d'autres objets de santé ou de moralité publique?... Les vendeurs d'absinthe n'ont pas coutume de vendre seulement de l'absinthe; si les non-buveurs d'absinthe boycottaient leur funeste boutique, — vivraient-ils de buveurs d'absinthe?... Il n'est presque aucun abus du pouvoir, presque aucune vexation particulière auxquels ne puisse échapper par l'association l'exercice de son pouvoir d'achat cette victoire éternelle des cupidités coalisées: le consommateur.

Voudra-t-il, cédant aux suggestions de la "vue de solidarité sociale," décrocher enfin ce arme redoutable, d'astiquer, en apprenant le maniement, en user?" Je crois qu'il ne manque pas cela que des chefs, des instructeurs, de bons manœuvriers... Ceux qu'un tel rôle tentera et qui sauront le jouer peuvent être assurés d'exercer sur leur pays et sur leur époque une influence viable pour son importance et pour son utilité.

SINCERITE D'UN SAGE

Solon, célèbre législateur d'Athènes, s'étant rendu à la Cour de Crésus, roi de Lydie, si fier par son opulence, ce prince ordonna qu'on lui montrât en détail toute la magnificence de sa cour, puis, croyant l'avoir frappé d'admiration par ce spectacle, il lui dit: "De tous les hommes que vous avez vus dans votre vie, quel est celui qui vous a paru le plus heureux?" Il croyait que Solon allait lui répondre: "C'est vous". Il fut bien surpris, quand le sage lui dit tranquillement: "L'homme le plus heureux que j'ai connu est un citoyen d'Athènes, nommé Tellus, homme d'un vertu irréprochable, qui, après avoir joui toute sa vie d'une aisance modeste et avoir vu sa famille toujours florissante, a laissé après lui des enfants estimés de tout le monde, a eu la joie de voir ses enfants de ses enfants, et enfin est mort en combattant glorieusement pour sa patrie.

—Et après Tellus? dit le roi. Solon lui répondit: "Deux jeunes frères qui étaient morts après avoir accompli un acte héroïque de piété filiale. Le plus jeune, moi, s'écria Crésus, presque irrité, mon existence n'est donc pas heureuse, selon vous? — Près répondit Solon, jusqu'ici vous avez joui d'une grande prospérité; mais ce n'est pas en cela que consiste le bonheur. Et d'ailleurs, quel honneur sait ce que l'avenir lui réserve? Qui sait que sera plus tard votre destinée?"

Ce langage si franc et si sincère ne plut pas à Crésus, que ses flatteurs avaient accoutumés à regarder comme le plus heureux des mortels; mais il s'en souvint peu de temps après, lorsqu'il eût été détrôné par les Perses et réduit en exil; et il soupira en s'écriant: "Solon! Solon! tu m'avais dit vrai!"

CA et LA

Pour le mutualiste, la tristesse occasionnée par la maladie est contrebalancée par la certitude que la femme et les enfants ne manqueront de pain.

* * *

Est-ce bien de considérer la misère et la tristesse comme un don de Dieu alors que si nous n'avions pas été si négligents et un peu prodigues, nous aurions pu éviter ces deux maux? Aide-toi, le Ciel t'aidera.

L'Alliance
LA SOCIÉTÉ
"L'ALLIANCE"57 Avenue Viger
TéléphoneOFFICE
S.G. Mgr P. BRUC
M. Chan. G. GAUTIERBureau
La Arsène Lavallée C.
Jos. Contant,
A. C. H. Béique M.
F. C. Laberge L.C.,
L. J. D. Papineau,
A. St-Cyr,
Théo. Cypriot M.D.,
S. Beaudin C.R.,
Eug. H. Godin,
Ernest Brossard,
J. W. Michaud,
L. O. Dauray N.P.,
Fr. Fauteux,
Département d'Ontario
Chs Duquette,
Cam. Manseau,
C. H. Vaillancourt,A. ST-CYR,
HEURES DU BUREAU
Percepsion
M. JODOINPETITES NOTICES
CO

Qu'on veuille bien se reporter au titre de délégué soit de l'article 158 des statuts de la Commission au Conseil Général.

Une circulaire convenue par les Lettres de Création des explications sur la réduction des prix de chemins de fer ainsi que les commandes sera envoyée.

MM. les délégués du Conseil Général ont tenu une session depellations lors de la tenue de la Commission pour parvenir le plus tôt possible à résoudre les questions ou demandes que le B. E. puisse faire avant l'ouverture de la session et ne pas retarder l'ouverture.

M. Joseph Contant, voyageur en Europe en Haute Etude. Nouveau et heureux retour.

NOUVEAUX

Cercle Châteaubriant, réuni le dix juin 1910 en chef et L. O. D'A. organisé par M. J. E. Ar.

OFFICE
Chaplain, Rev. M. Parivée, Prés., Geo. H. lieu, Sec. Arc., L. Millier, Trés., Arthur La, M.D., Lucien Pa.

L'Alliance Nationale
PUBLIÉE PAR
LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"L'ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL
37 Avenue Viger B. P. Boite 2172
Téléphone Bell Est, 3017-3018

OFFICIERS GÉNÉRAUX

S.G. Mgr P. BRUCHESI, Président Honoraire
M. Chan. G. GAUTHIER, Aumônier

Bureau Exécutif

La Arsène Lavallée C.R., Président Général
Jos. Contant, Anc. Prés. Général
A. G. H. Béique M.D., 1er V.-Prés. Gén.
F. C. Laberge I.C., 2em V.-Prés. Gén.
L. J. D. Papineau, Secrétaire Général
A. St-Cyr, Trésorier Général
Théo. Cypriot M.D., Médecin en Chef
S. Beaudin C.R., Aviseur Légal
Eug. H. Godin, Directeur
Ernest Brossard, Directeur
J. W. Michaud, Directeur
L. O. Dauray N.P., Directeur
Frs Fauteux, Directeur

Département d'Organisation et d'Inspection

Chs Duquette, Inspecteur en Chef
Cam. Manseau, Inspecteur
G. H. Vaillancourt, Organisateur

Placements

A. ST-CYR, TRÉSURIER GÉNÉRAL
HEURES DU BUREAU: 11h A.M. à 12h P.M.
Percepteur (Art. 192)
M. JODOIN, 57, AVENUE VIGER
MONTREAL

PETITES NOTES RELATIVES A LA CONVENTION

Qu'on veuille bien remarquer que pour siéger à titre de délégué de délégué, il faut que le mandat de délégué soit devenu vacant aux termes de l'article 158 des statuts et que preuve en soit fournie au Conseil Général en session.

Une circulaire concernant l'émission et l'usage des Lettres de Créance pour délégués et contenant des explications sur la manière d'obtenir une diminution des prix de billets sur les bateaux et chemins de fer ainsi qu'une liste des hôtels recommandés sera envoyée à tous les cercles.

MM. les délégués de cl. et MM. les membres du Conseil Général qui désirent faire des interpellations lors de la convention, sont priés de faire parvenir le plus tôt possible le texte de leurs questions ou demandes de renseignements, afin que le B. E. puisse faire les recherches nécessaires avant l'ouverture de la session et de cette façon ne pas retarder les travaux de la convention.

EN VOYAGE

M. Joseph Contant, ex-P. G., est parti pour un voyage en Europe en mission pour le Collège des Hautes Etudes. Nous lui souhaitons bon voyage et heureux retour.

NOUVEAUX CERCLES

Cercle Châteaubriand No 333, institué à Montréal, le dix juin 1910 par M. Chs. Duquette, Insp. en chef et L. O. D'Aray, N.P., directeur, organisé par M. J. E. Arnaud.

OFFICIERS

Chaplain, Rév. M. Brien, Sb. P. G., Emilien Larivée, Prés., Geo. Hert, V. Prés., Pierre Beaulieu, Sec. Arc., L. Millette, S. F., Arthur Lamarche, Trés., Arthur Lamarche, M. Ex., Jos. Milier, M.D., Lucien Payant, Introd., Alp. Lafond.

Cercle Dorion No 334, institué à East Broughton, comté de Beauce, le 29 juin 1910, par G. H. Vaillancourt, R.P.P.G. et organisé par ce dernier.

OFFICIERS

Chaplain, Rév. A. Lafrance, curé, Sb. P. G., Michel Lambert, Prés., Dominique Fortin, Vice P., Alcide Grégoire, Sec. A., J. Nap. Vallée, Sec. Fin., Cliche, M.D., Trés., J. E. Cliche, M.D., Md. Ex., J. E. Cliche, M.D., Comm., Jos. Cliche, Introd., Ernest Dutil.

Cercle Laporte No 332.—Institué à Montréal, le 2-mai 1910, organisé par M. Dalbé Viau, architecte, et installé par le Dr T. Cypriot, Md. C. assisté par E. Brossard, directeur et C. Duquett, I. C.

OFFICIERS

Chaplain, M. E. Chagnon, Subs. P. G., A. J. Poitras, Président, Raoul Aumais, Vice-P., Geo. Cholette, Sec. A., E. C. U. Bussière, Sec. Fin., G. H. Martineau, M. D., Md. Ex., G. H. Martineau, M. D., Trés., G. H. Martineau, M. D., Comm. O., P. Lahumière, Introd., Ald. Bourbonnais.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE OLIER, No 127

Mercredi soir, les membres du Cercle Olier, de l'Alliance Nationale, fêtaient le glorieux anniversaire de la mort de Dollard et de ses héroïques compagnons. A cette occasion, ils admettaient dix-sept nouveaux membres dans le but de relever cette petite fête toute de mutualité canadienne et catholique.

Au programme figuraient une conférence sur Dollard, par M. le professeur Joseph Dumais, et la récitation par M. l'abbé Melançon de ses deux sonnets à Dollard et ses compagnons.

Ce bel exemple, comme le disait M. Ch. Duquette, organisateur de l'Alliance, devrait être suivi par tous les autres cercles.

Un mot pour féliciter M. le professeur Joseph Dumais, de sa belle conférence sur Dollard, et M. l'abbé Melançon, vicaire à Saint-Louis de France, qui lui aussi voulut bien venir réciter ses deux sonnets en l'honneur des héros de mai 1660. Le comité de recrutement du cercle doit continuer son travail et à la suggestion de M. Melançon fêtera le 25ième où le chevalier de Lévis brûla ses drapeaux dans l'île Sainte-Hélène plutôt que de les rendre à l'ennemi. Les membres espèrent

qu'il voudra bien être le conférencier à cette occasion. Le cercle se propose de donner des conférences et M. Lapallice, membre du cercle, en promet une sur les premiers registres de la paroisse Notre-Dame, dont il est à faire un double pour le gouvernement fédéral.

La séance était présidée par M. F. C. Laberge, ingénieur-civil, vice-président de l'Alliance. Durent quelques mots, M. Vanier, délégué de l'A. J. C., MM. Trudel et le Dr R. Dépatie, du cercle Saint-Arsène; M. Yvon Lamontagne, avocat du cercle Saint-Georges; MM. C. E. E. Authier, Augustin Comte, Dr L. A. Gagnier, Ovide Lapallice, A. Gagnon, du cercle Olier.—"La Patrie."

CERCLE LECLERC, No 158.

ADIEUX

Les membres du cercle Leclerc, Alliance Nationale, se réunissaient samedi soir, dans leur salle de la rue Main, édifice Commercial, pour participer aux joies d'une petite soirée de famille. Le but principal de cette joyeuse réunion cependant, était d'offrir à M. le Dr J. C. Maranda, qui fut pendant six ans président des destinées du cercle, les meilleurs souhaits à l'occasion de son prochain départ pour le Canada, où désormais il résidera.

M. O. T. Hurteau présenta au docteur, durant la soirée, au nom de ses confrères du cercle, une jolie canne en ébène avec pommeau d'or comme preuve d'appréciation pour les services rendus et comme souvenir de ses sociétaires de Woonsocket.

M. J. B. A. Savard exprima, en quelques mots bien sentis, les sentiments des membres du cercle Leclerc, en pensant au départ prochain de son ex-président.

Le reste de la soirée se passa le plus agréablement possible, après que M. le Dr Maranda eut remercié ses collègues de cette marque d'estime. Durant le programme musical qui suivit, Mlle Hurteau présida au piano.

CERCLE IBERVILLE, No 216

Remerciements.

Nous publions avec plaisir l'extrait suivant du procès-verbal d'une assemblée de ce cercle à l'occasion du travail considérable fait par notre confrère M. Fernando Parent. Nous nous joignons au cercle pour le féliciter des succès obtenus: "Assemblée du 22 mai,

NECROLOGIE

No.	NOM	ADMISSION			Cercle	Partic.	DÉCÈS			Médicin Examinateur
		Age	Cercle ou B. P.	Date			le	Age	Cause	
1027	Bruno Desrochers	18	St. Vital No. 210	9-7-4	500	23-1-10	24	Obst. uction intest	J. A. Samson	
1028	J. A. Menu	19	Languevin No. 153	25-6-05	2000	18-2-10	24	Pneumonie	G. A. Dubuc	
1029	Alphonse Martin	50	St. Henri No. 12	10-8-99	1000	6-3-10	61	Tuberculose	A. Archambault	
1030	Narcisse Drolet	51	St. Pierre No. 8	30-6-02	1000	19-3-10	59	Cancer	P. Jeannotte	
1031	Joseph Martin	37	Lasalle No. 197	17-4-04	500	25-3-10	43	Tuberculose	G. Leblanc	
1032	Joseph Magnan	26	Duverney No. 128	6-12-01	1000	31-3-10	34	Submerision	Henri Campeau	
1033	Arthur Desjardins	18	Rigaud No. 46	27-5-04	1000	3-4-10	24	Bright	J. H. Bastien	
1034	Pierre Begevin	47	St. Auguste No. 117	16-1-01	500	4-4-10	56	Accident	J. T. A. Gauthier	
1035	Alfred Girard	25	St. Valentin No. 113	28-6-00	1000	10-4-10	58	Apoplexie	N. A. Hébert	
1036	Edgar Neveu	25	Delorimier No. 112	28-6-05	1000	18-4-10	32	Tuberculose intest.	J. E. Lafontaine	
1037	Ludger A. Gladin	19	St. Louis de France No. 118	2-5-04	1000	17-4-10	30	Anémie	F. A. Dansereau	
1038	Isidore Moquin	36	St. Ls. de Gonzague N 164	6-5-06	1000	17-4-10	30	Hémorrhagie céréb.	S. J. Girard	
1039	Joseph Jacques	40	Gatneau No. 300	14-3-94	1000	18-4-10	52	Hémorrhagie pulm.	J. A. Lortie	
1040	Joseph Monette	34	B. P. St. Polycarpe 83	28-6-00	1000	20-4-10	38	Syncope	Ls. Trudeau	
1041	J. Louis Lechard	27	Lemoine No. 211	5-8-04	1000	23-11-09	22	Tuberculose pulm.	J. A. Lortie	
1042	Olivé Beaudet	22	Deschailions No. 238	13-11-06	500	27-3-10	24	Pneumonie	Art. Perron	
1043	Willie Boisvert	36	St. P. de G'Mere N. 165	18-5-08	500	29-3-10	24	Fièvre typhoïde	Jos. Isabel	
1044	Hilaire Bélanger	22	N. D. de Hall No. 64	31-8-07	1000	17-4-10	31	Laryngite tuberc.	Nap. Lambert	
1045	Philippe Paquin	22	Trifluvien No. 124	31-10-06	1000	17-4-10	23	Pleuro-pneumonie	Omer Hélie	
1046	Ma'ime Sarault	19	St. Grégoire No. 86	26-5-06	1000	26-4-10	20	Congestion pulm.	F. Lefils	
1047	Ma'ime Sarault	19	St. Charles No. 10	23-4-94	1000	11-5-10	23	Tuberculose pulm.	O. Marcoux	
1048	Honorius Bélanger	34	St. Vincent No. 42	30-4-08	500	11-5-10	37	Cancer	G. E. Larin	
1049	Amédée Bélanger	24	St. Vallier No. 20	11-10-05	1000	15-5-10	57	Angine	J. H. Garceau	
1050	L. M. Soucy	24	St. Joseph No. 1	24-5-93	1000	17-5-10	51	Néphrite et urémie	J. U. Lalonde	
1051	Tales Poitras	42	Ste. Scholastique 162	27-11-01	1000	19-5-10	51			
1052	Charles Beaupré	54	Hochelaga No. 29	12-4-05	1000	25-5-10	57			
1053	Joseph St-Denis	54	Mont Royal No. 2	13-12-94	1000	29-5-10	59			

Cercle Iherville No. 216.

"Proposé par le Notaire G. Guillet, secondé par le Notaire P. Contant, qu'au nom de ce cercle et la société en général, des remerciements et des félicitations soient adressés à M. Fernando Parent, pour le travail qu'il a fait durant le dernier concours en contribuant à l'admission de 27 membres; et que copie de la présente soit transmise au Bureau chef pour publication dans la revue".

CONDOLEANCES

Des résolutions de condoléances ont été votées aux personnes ci-après par les cercles suivants:
St-Joseph No. 1.—Au Président du cercle M. Joseph Picard, à l'occasion de la mort de sa mère.

Cl. St-Hyacinthe No. 67.—A la famille de M. Pierre Bonin, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cl. Ste-Scholastique No. 162.—J. H. Langlois, à l'occasion de la mort de son père. A la famille Poitras, à l'occasion de la mort de M. Jules Poitras, à M. Joseph Clément, à l'occasion de la mort de son père.

Cl. Fabre No. 229.—Au Révérend Père Proulx, à l'occasion de la mort de sa mère.

Cl. Rivière à Pierre No. 265.—A M. Nap. Voyeur, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. Hébert No 257.—A M. J. A. Paradis, Sb. Dist., à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. Trifluvien No 124.—A MM. Jaul et Joseph Boisvert, à l'occasion de la mort de leur père.

Cl. Limoilou No 168.—A M. Ed. Vézina, à l'occasion de la mort de son père.

Cl. Champlain No 108.—A M. J. A. Paradis, Sb. Dist., à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. St Charles No 10.—A Madame Rémi Dextras, à l'occasion de la mort de son mari.

Cl. Delorimier No 112.—A la famille G. Vézina, à l'occasion du décès de ce dernier; à la famille Charles Godard dit Lapointe, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cl. St. Valier No 20.—A M. J. A. Paradis, Sb. Dist., à l'occasion du décès de son épouse.

ACCUSES DE RECEPTION

Montréal, 8 mars 1910.

Monsieur
Je vous remercie bien sincèrement du chèque que je viens de recevoir de l'Alliance Nationale. Veuillez s'il vous plait en faire part dans la revue de la société que vous distribuez aux membres.

Mes remerciements et j'encourage de faire partie de votre société pour le bien qu'elle peut faire à la veuve et aux orphelins.

MADAME ROSE-DE-LIMA GARIEPY,
Epouse de feu Médéric Charbonneau.
216 Mentana, Montréal.

Coteau Station, 29 janvier 1910.

M. L. J. D. Papineau, S. G.
Alliance Nationale, Montréal.

Monsieur,
J'ai reçu le chèque de la société, pour la somme de cent piastres, en paiement de ma pension, pour ma soixante-dixième année, échue le 25 courant.

Je vous remercie beaucoup de l'empressement que vous avez mis à régler cette affaire.

Votre dévoué,
T. VERNIER.

L'ALLIANCE NATIONALE

CONSEIL GENERAL

Etat Financier
AU 31 MAI 1910.

CAISSE DE DOTATION

Recettes	
Contributions, \$17,671.23	Intérêts, \$ 18,146.50
Réts, \$475.67	886.09
Balance, 1,013,052.41	1,013,052.41
	\$ 1,031,199.31

Débourrés

Bénéficiaires de — membres décédés, \$ 11,500.00	
Invalides, \$ 100.00	100.00
ans, \$ 100.00	100.00
Cse Gén., (5%), \$883.50	Divers, \$2.53
Balance, 1,018,713.22	1,018,713.22
	\$ 1,031,199.31

CAISSE CENTRALE DES MALADES

Recettes	
Contributions, \$ 1,199.20	Intérêts, \$ 1,623.92
etc., \$124.71	31,017.02
Balance, 32,640.94	32,640.94
	\$ 32,640.94

Débourrés

Indemnités, \$1,297.04	Remboursement, 100.00
Divers, \$23.80	Cse. Gén., (5%), \$75.46
Balance, 31,242.94	31,242.94
	\$ 32,640.94

CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES

Recettes	
Dépôts, \$111.47	Intérêts, \$33.00
Balance, 72,254.36	72,254.36
	\$ 72,408.83

Débourrés

Cercles, 72,408.83	Balance, 72,408.83
	\$ 72,408.83

CAISSE GENERALE

Recettes	
Cse. Dot. & Mid., (5%), \$659.02	
Rétrib., \$8.50	Dr. & Hon., \$194.46
Revue, \$13.34	Fournit., \$166.00
Assce. Off., \$27.84	Divers, \$314.26
	342.10
Balance, 1,083.42	1,492.61
	\$ 6,604.03

Débourrés

Poste, etc., \$146.70	Papeterie, etc., \$419.88
Loyer, \$ 1,000.00	Salaires Empl. Bur., \$1,290.43
Divers, (Bur.), \$31.78	Off. Gén., (Rémunr.), \$649.99
Fournitures, \$160.20	Revue, \$16.50
Organisation, \$184.03	Propagande, \$53.93
Inspection, \$302.00	Enquêtes, \$42.76
Remboursement, \$10.00	Divers, \$0.13
Mobilier, \$ 1,000.00	Session C. G., \$ 1,000.00
	808.90
Balance, 2,795.13	6,604.03
	\$ 6,604.03

RESUME

Caisse de dotation, surplus, \$1,018,713.22	
Caisse des Malades, surplus, 31,242.94	
Caisse d'Epargne, surplus, 72,408.83	
Caisse Générale, 2,795.13	
	\$ 1,125,160.12

PLACEMENTS DE FONDS

Fabriques, \$ 54,900.00	
Municipalités scolaires, 47,490.64	
Municipalités, 36,000.00	
Prêts Hypothécaires, 932,936.50	
Dépôt, Gouvernement, N.B., 10,000.00	
Banques Hochelega, Provinciale, Nationale, et d'Epargne, de la Cité et du district de Montréal, 4,144.24	
Immeuble, 40,320.52	
	\$ 1,125,741.90
Cercles, etc. Surplus, remises, 681.78	
	\$ 1,125,160.12

Attesté, à Montréal, 31 mai 1910.

L. J. D. PAPINEAU,
Secrétaire-Général.
ALFRED ST-CYR,
Trésorier-Général.

Certifié correct.
O. BOURDON,
J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

Québec, 11 mars, 1910.

Monsieur L. J. D. Papineau,
Sec.-Gén., "Alliance Nationale",
Montréal.

Monsieur le Secrétaire Général,
Je me suis empressé de remettre à Madame Camille Boulanger, vve de Edouard Cantin, le chèque de \$500.00, montant dont son mari était bénéficiaire. Je suis l'interprète de Madame Cantin, en vous remerciant sincèrement pour la célérité et la promptitude que vous avez apporté à régler cette réclamation. Clichés vous trouverez le recipe en bonne et due forme.

Veuillez me croire votre bien dévoué confrère.

JOS. GOSSELIN, M. D.

AVIS DIVERS AUX MEMBRES

Versements Périodiques :—

- 1o Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payés:
- 2o Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).
- 3o A l'assemblée du cercle.
- 4o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû (196).
- 5o La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

Délai de Grace —

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans pour cela perdre aucun de ses bénéfices, art. 310 et 373).

Indemnité des Retardataires :—

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer une indemnité de 10 cts par \$1,000 d'assurance garantis par son certificat de participation pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (9A.) Les Cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

Suspension ;—

- 1o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de sa suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).
- 2o Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 8ième mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (190, 810 et 376).

Réintégration —

- Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8).
- Pour cela il faut:
- 1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).
- 2o Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours, pour le mois suivant et le dépôt requis pour certificat de santé (60 cts).
- 3o Que le cercle approuve la requête.
- 4o Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété.

Pour ce qui est des officiers, s'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse ou le cercle a son siège, nous les désignons par leurs noms de famille.

ABREVIATIONS. — Cl. signifie Cercle; Sb. P. G., Substitut du P. G.; S. A., Sec.-Archiviste; S. F., Sec.-Financier; Md.-E., médecin-examinateur.

Le coût de l'insertion d'une carte est de \$1.00 par ligne ou partie de ligne d'imprimé.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: Prés. Joseph Picard, 557 St-Antoine; Md.-E., G. Larin, 383 St-Denis; S. A., O. Bourdon, 501 Versailles; S. F., Ant. Guyot, 115 Chatham. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol, église St-Joseph.

No 3—CL. BEAUHARNOIS; Jos. Fortier, S.A.; André Leduc, S.F. Réunions, 2e mardi, 8 hrs p.m. Salle Vachon No 6—C. VILLE MARIE, Montréal; S.A., Ed. Barolet, 2336 St-Jacques; S.F., D. Deschamps, 691 Mont-Royal; S. J. Girard, Md.-Ex., 806 Dorchester O., Tél. Up 2594. Réunions 2e et 4e mardis, 8 hrs p. m. salle Raby, 98 Fulford.

No 6—CL. SA
Rév. F. L. T. Ad
sant, 683 Champl
Plessis; S. A., J.
Dufault, 784 Onta
Plessis. Réunions,
St-Vincent de Paul
No 7—CL. ST-A
J. Boileau, S. F.,
mercredi, 7 1/2 p.
No 8—CL. ST-AN
nard, 1138 St-And
Hubert. Réunions,
Dionne, 784 Ste-C
No 9—CL. STE
A. Aldéric, Boile
Libersan. Réunion
notaire Libersan.
No 10—CL. ST-C
pelle, 320 Centre;
bain; S. A., N. B.
572 Centre. Réunio
No 12—C. ST-HE
17 Langevin; J. A.
P. G. Poirier, S.F.
banit, Md.-E., 180
773. Réunions, 2e
Joseph, 1882 Notre
No 13—CL. ST-J
T., J. E. LaFonta
3e samedis, 3 h. p.
No 15—CL. ST-J
Thibaut, S.F., S.
dimanche, 1h. p.m.
No 16—CL. ST-S
R. Smith; S.F., A
manche, salle Douc
No 22—CL. ST-S
Durrin, S. A., Art.
nier vendredi, 7h. p.
No 24—CL. NOU
Perrot; Joseph Lal
3e dimanche, 2 1/2
No 25—CL. LAR
Duchesneau; S. F.
7.30 hrs p. m., édi
No 26—CL. ST-L
pelain, M. l'abbé J.
Em. Gauthier, S. A.
No 29—CL. HOC
192 Joliette; W. De
2e et 4e merc., 8 h.
No 31—CL. MC
Amédée Dugas, P.;
gelbert Forest, S. J.
No 34—CL. SAL
Chatel, S. F., Leop
salle Monette, rue ST
No 37—CL. CON
S. F., J. A. Cormier
No 42—CL. ST-V
Laplante, 12 Fullm
vière; Dr F. Létis,
jeu. 8h. salle Grange
No 44—CL. ST-LO
louis, 909 de Montg
St-Hubert. Réun. lre
571 rue Berri.
No 46—CL. RIGAU
Jules A. Desjardins
bureau J. A. Desjard
No 48—CL. ST-LO
S. A. Ashby, S.F., J.
S. h. salle Union St-J
No 50—CL. ST-GU
P. E. Vézina; S. F. E.
No 54—CL. ST-JE
E. Derome, S.F., e
dern. jeudi, 7 hrs p.
No 58—CL. STE
parole; S. F., N. B.
manches, 3 hrs p.m.
No 60—CL. SOU
Roch Leroux, Casen
dière. Réun. dernier
3t, 3 hrs p.m.
No 64—CL. NOTRI
Pitre, 25 Britania;
Réun. salle Lalleche,
No 65—CL. ST-FR
Lacroix Forest; S. F.
dernier mercredi che
No 66—CL. LAPRA
F., J. B. Hébert. Réun
No 67—CL. ST-HY
P., S. A., 7 St-Denis
des, Dr J. A. Viger,
3e merc. 86 St-Simon,
No 69—C. S. GEO
fortune, P., 634 Ste-C
180 Adam; Vauvieu
Réun. 3e lundi, 8 h. p.
No 72—CL. ST-BA
pelain, Rév. Régis Bo
Prés., Joseph Jolivet;
Dumontier; S. F., Ch.
No 78—CL. ST-JEA
Cartier; S. F., A. E. I
nions, 2e et 4e mercre
No 79—C. BOURG
sonneuve; Tél. E. 3761
therine E.
No 80—CL. PIERRI
S.F., R. Shooner. Réu.
No 82—CL. ST-CAN
A. Lacroix, S.F., et 7
lundi, 7.30 hrs p.m., s
No 92—CL. ST-JOA
Vadeboncoeur; S. F., I
nier du mois, édifice Bo
No 94—CL. N.-D. D
A., 138 St-A. 138 S.
Langlois, S. A., 138 S.
Notre-Dame. Réu. dern

L'ALLIANCE NATIONALE

No 6-CL. SACRE-COEUR, Montréal; Chapelain, Rév. F. L. T. Dam, Chan. Hon. Sb P. G. J. O. Peasant, 683 Champlain, Près. J. Wilfrid Michaud, 648 Plessis; S. A., J. R. Beaudoin, 449 Visitation; S. F. W. Dufault, 784 Ontario Est, Md.-E., J. A. Lapiere, 410 Plessis; Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p. m. Salle St-Vincent.

No 100-CL. ST-FRANCOIS D'ASSISE, Beauceville; S.A., E. O. Lemieux; S.F., et T. God. Lachance. Réun. ven. 7h p.m., salle Lachance.

No 177-CL. PAPINEAU, Montréal; S.A., R. Huberdeau, 23 Dufresne; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne, Réunions, 1er et 3e lundis, salle Larivière, 5 Dufresne, 8 hrs p.m.

ars, 1910. à Madame ard Cantin, et son mari. ete de Ma- incièrement que vous Ci- onne et due évoué con N, M. D. BRES otation (180) nisation pour lequel elles ce qui est le premier année (182). versaments, ur échéance, ces, art. 310 grâce doit d'assurance n pour cha- ses paie- ns leurs offi- l'obligation requies ou si- bureau Exécutif ion, et faire men médical aduite et en les 6 mois, 310, 355-6-8). No 9). s et celui des is suivant et (20 cts). ule 2B), s'il onsent la date ES s la ville ou s'entiers n'est: demeurent pas a siège, nous Sb. P. G.; S. F. Sec- de \$1.00 par s. Joseph P. 383 St-Denis; Ant. Guyot, 8 hrs p.m. S.A.; André Salle Vachon A., Ed. Bar- s, 691 Mon- ster O. B. rs p. m. salle

No 80-CL. PIERREVILLE; S. A., H. L. Shoener; S.F., R. Shoener. Réun. ven. dim. 3h p.m., salle Shoener. No 82-CL. ST-CAMIR, Co. Portneuf; S. A., L. A. Lacroix, S.F., et T. Ch. Bourque. Réun. 2e, 4e lundis, 7.30 hrs p.m., salle Frenette. No 92-CL. ST-JOACHIM, Louiseville; S. A., J. A. Vadeboncoeur; S. F., Horm. Leblanc. Réun. 15 et der. nier du mois, édifice Bell, 8.30 hrs p.m. No 94-CL. N.-D. DES VICTOIRES, Québec; J. B. Langlois, S. A., 138 Fleury; J. A. Gauvin, S. F., 3 Notre-Dame. Réun. dern. lun. 3.30 hrs, 234 St-Jean.

L'ALLIANCE NATIONALE

No 261-CL. de LA PELTRIE, Rock Island, S. A., F. X. LeBlanc; S.F., Geo. Boisvert. Réunions, dernier dimanche, à midi.

No 258-CL. DU PLESSIS, La Patrie; S.A., Théod. Bernier; S.F., et M. Chamberland. Réu. 3e lun. 7 p.m., chez M. Chamberland.

No 260-CL. MONT-CARMELO, St-Malo d'Auckland, S.A. Eusèbe Madore; S.F., J. O. Brodeur. Réun. 3e dim, après messe, chez M. C. Hébert.

No 261-CL. ST-VESENT, Paquetteville, Co. Compton, S.A., S.F. et T. L. G. Garon. Réunions, 4e samedi, à 7.30 hrs., salle des Forestiers Catholiques.

No 262-CL. ARTHABASKA, Co. Arthabaska; S.A., A. A. Ficher; S.F., et T. F. X. Lemieux. Réunions, 3e vendredi, 7.30 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 265-CL. RIVIERE-PIERRE, Co. Portneuf; Wilbrod Voyat; S.A., S.F., et T. Réun. dern. dim. 1 1/2 p.m., salle publique du Conseil.

No 267-CL. ROYAL, Montréal; Norbert Desjardins, 140a Clark, S.A.; Alex. Drouin, S.F., 505 Bouv. St-Joseph. Réun. 2e, 4e ven. 8h. p.m., salle du collège, rue Fairmont.

No 276-CL. ST-CYRILLE, Co. Drummond; S.A., et S.F., J. F. Paré, N.F. Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Paré, à 1h. à m.

No 277-CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jac-Cartier; S.A., S.F., et T. F. X. Lemieux. Réunions, 4e mardi, 7.30 p.m., salle de l'Hôtel de Ville.

No 278-CL. BOSSUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Gingras; S.F., et T. L. L. Ledoux. Réunions, dern. dim. après grand'messe, dans sacristie.

No 284-CL. ST-PRIME, Co. Chicoutimi. Alf. Vézina, S.A., et S.F. Réun. der. lun., à 8h., chez M. A. Vézina. No 286-C. S. JOVITE, Adr. Filion, S.A., Geo. Dury, S.F. Réun. dern. dim. 11.30 h. a.m., salle P. Robert.

No 289-CL. GRATON, Pawtucket, R. I., S.A., Arthur Aïx, 26 Comstock; S.F., et T. N. L. Brouillette, 11 Quincy Ave. Réunions, 3e dimanche du mois, 2hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 294-C. CHAPLEAU, Labelle, Co. Ottawa, S.A., S. F. et T. Nap. Mariner, Réu. der. dim. ou mois, à 7h., salle du Club Athlétique.

No 295-C. STE-AGATHA, Co. de Terrebonne; Rod. Dazé, M.D., S.A., S.F., et T. Réun. dern. dim., 8 hrs. salle Forget.

No 302-CL. OKA, comté des Deux Montagnes; S.A., Adolphe Chénier, S.F., et M. E. J. W. Guimet. Réunions, 3e dimanche 3 p.m., salle du collège.

No 309-C. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville, Germain Rattée, S.A.; Aug. P. Gosselin, S.F., et T. Réun. 3e dim. après la messe, à la salle M. Aug. P. Gosselin.

No 310-CL. ST-HUGHES, Co. Bagot; S.A., Wilfrid Melancon, N.P., S.F., et T. L. W. Beaugrand. Réunions, 1er dimanche, à l'issue de la messe, à la salle publique du village.

No 311-CL. VILLERAY, Co. Hochelaga, Pierre Beaucage, 2611 Labelle; S.A., Jos. E. Roy, S.F., et T. 2473 Labelle. Réun. 2e, 4e mer., à 8h. p.m., à la salle Raymond, 3163 St-Hubert.

No 314-CL. PARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A., S.F., et T. L. A. Simoneau. Réunions, 3e dimanche à 11 1/4 hrs. a.m., à l'école du village.

No 315-CL. ST-CHARLES BORROMÉE, Garthby Co. Wolfe; S.A., Clovis Tessier, S.F., et T. J. S. Poulin. Réun. 3e ven., à 7h. p.m., chez M. J. S. Poulin.

No 316-C. COULONGE, Roston Pond, Co. Shefford; Félix Larose, S.A., Jos. Fournier, S.F., et T. Réun. 2e dim., après la messe, chez M. F. Larose.

No 317-CL. SIR GEORGE-TIENNE CARTIER, Saint-Joachim, Co. Shefford; S.A., S.F., et T. R. Latour. Réun. 4e dim., après la messe, chez M. R. Latour.

No 318-CL. BRASSARD, Dalhousie, N.B., S.A., A. J. LeBlanc, S.F., et T. Mathias Comeau. Réun. 3e dim. à 4h. p.m., à la salle C.M.B.A.

No 320-CL. DUQUETTE, Montréal; Wilf. Morin, S.A., 636 Champlain, H. Morin, S.F., et T. 638 Champlain; Réun. 2e, 4e mar., 8h., salle St-Edouard, 256 LaGauchetière E.

No 321-CL. D'AMOUR, Edmundston, N.B. S.A., René U. Beaulieu, S.F. et T. J. E. De Grâce. Réunions, 3e dimanche, à 1.30 p.m., salle Edouard Ouellet.

No 323-CL. ARCHAMBAULT, Grand Falls, N.B., S.A., Ach. J. Bastille; S.F., et T. P. Levasseur. Réun. 3e ven., à 8hrs. p.m., chez M. Syl. Martin.

No 325-C. MOREAU, St-Marie, Co. Verchères; Clovis O. Senecal, S.A., S.F., et T. Réun. dern. sam., à 8h., salle publique.

No 327-CL. ST-ARSENÈ, Montréal; C. A. Lévesque, S.A., 1622a Labelle; Jos. Beauvais, S.F., et T. 1955 Dufferin. Réun. 2e, 4e mer., 8h., coin Ch. Colomb et D'Angler.

No 328-C. d'AIGUILLON, Outremont. L. P. Lasnier, S.A. et S.F., 1097 Van Horne. Réun. dern. mer., 8h., à l'école Ste-Madeleine, rue Bloomfield.

No 329-C. PONTIAC, Ville de Québec; S.A., S.F., et T. Réun. 3e lun. 8h. p.m., salle de la Ville.

No 330-C. DUHAMEL, Répide de Fontenay; Emile Lauson, S.A., Alex. Gagnon, S.F., et T. Réun. 3e dim. 7.30 h., à l'Hôtel de Ville.

No 333-C. CHATEAUBRIANT, Montréal. L. Millette, S.A., 588, 6e avenue Rosemont; Art. Levesque, S.F., 1778 Iberville. Réunions, 3e ven. et 4e dim. 7.30 h., sous-bassement église Ste-Philomène et 461 St-Jacques.

No 334-C. DORION, East Broughton, Jos. Nap. Vallée, S.A.; J. E. Clie, M. D., S.F. Réun. 3e mer., à la sacristie paroissiale.

Droits d'entrée pour devenir membre de "L'Alliance Nationale"

Table with 2 columns: Description of membership fees and amounts. Includes 'Pour certificats de participation de \$ 500', '1000', '2000', '3000', 'Droit d'inscription à la Caisse des Malades', and 'Honoraire d'examen médical'.

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Table with 2 main sections for age groups (18-29 and 30-39) and 4 contribution levels (\$500, \$1000, \$2000, \$3000). Columns show monthly rates for each level.

Tarif de contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Table with 2 main sections for age groups (18-29 and 30-39) and 4 contribution levels (\$500, \$1000, \$2000, \$3000). Columns show monthly rates for each level.

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Table with 8 columns: Age, Taux, Age, Taux, Age, Taux, Age, Taux. Shows rates for different age groups.

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Advertisement for Beaudin, Loranger, St-Germain & Guérin AVOCATS, 54 Rue Notre-Dame Est.

BENEFICES

Accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITÉ.—1° de \$5. par semaine, pendant 20 semaines par année. Maximum \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1e—Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HERITAGE.—Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alors porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE.—Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, pour recevoir un certificat de participation acquise...

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS.—Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE.—Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise...

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

2e—Certificat de Dotation

Age d'admissibilité : de 18 à 55 ans. Contributions à taux fixes, graduelles d'après l'âge à l'admission.

L'Alliance Nationale

Capital de Réserve

Table showing capital reserve amounts: Dans sa caisse de dotation, assurance de vie, 31 mai 1910... \$1,018,713.22

Dans ses caisses locales des malades, au 1er Janvier 1909... 203,412.12

Dans sa caisse centrale des malades 31 mai 1910... 31,242.94

Total 1,253,368.28

Après 16 ans d'opération.

Effectif... 343 membres en règle au 1er Janvier 1910.

Nombre de cercles en règle au 1er Juillet 1910... 803

Nombre de bureaux de perception en règle au 1er Juillet 1910... 109

FONDEE EN 1900

Banque Provinciale DU CANADA.

7 et 9 Place d'Armes, Montréal.

Président : M. H. Laporte, Gérant Général : Tanocrède Bienvenu.

Département d'Épargne ordinaire @ 3% Certificat de Dépot @ 3 1/2%

L'Alliance Nationale dépose ses fonds à cette Institution.

Banque d'Hochelaga MONTREAL

Capital autorisé : \$ 4,000,000

Capital payé : - \$ 2,500,000

Fonds de réserve et surplus \$23,000,000

Total de l'actif au delà de \$22,000,000

La Banque a QUATORZE bureaux dans la ville; elle reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie 8% d'intérêt DEUX FOIS par année.